

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2018-2019

Le mode de fonctionnement du centre d'accueil périscolaire (C.A.P.) ayant évolué, par la mise en place d'ateliers culturels et sportifs à l'espace Nelson Mandela, il nous paraît nécessaire de rappeler quelques modalités importantes.

-Tout dossier d'inscription non établi ou incomplet ne permettra pas à l'enfant de participer au centre d'accueil périscolaire.

-Les présences et annulations au C.A.P. se feront exclusivement sur le logiciel : www.logicielcantine.fr/vimy la veille avant 15h du lundi au vendredi.

- Toute présence planifiée sera facturée.

- Tout enfant non inscrit ne sera pas repris à l'école par l'équipe d'animation.

En cas de maladie, l'absence devra être signalée dès le premier jour, par téléphone au 03.21.51.96.87 et justifiée par certificat médical qui sera à déposer à l'espace Nelson MANDELA dans les trois jours, en précisant l'école, la classe et le nombre exact de jour(s) d'absence.

Dans le cas contraire, la ou les séances seront facturé(e)s.

-Nous vous rappelons que l'ouverture du C.A.P. est prévue à **7H30** et la fermeture à **18H30** ;

Il sera donc impératif de vous organiser pour respecter ces horaires sous peine de pénalités.

Le matin, il sera nécessaire de ramener l'enfant jusqu'à la garderie afin qu'il soit pris en charge par l'animateur.

Le ramassage scolaire du matin se faisant à 8H30, l'enfant qui arrive plus tard devra être déposé dans son école respective.

-Les enfants inscrits aux activités culturelles ou sportives de 17H15 à 18H30 sont tenus d'y assister jusqu'au terme (sauf pour les enfants de l'école maternelle). En cas de changement merci de nous prévenir puisque nous nous basons sur les dossiers remplis par les parents lors des inscriptions.

Il est primordial de fournir un goûter et une tenue adaptée pour chacun.

Nous vous rappelons qu'une aide aux devoirs est prévue de 17H15 à 18H30 (lundi/mardi). Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.

_Pour les enfants inscrits au C.A.P. et devant participer à un APC, l'enfant sera automatiquement récupéré dans son école. S'il y a un changement, il appartient aux parents de nous prévenir.

-Les personnes désireuses de faire découvrir une activité culturelle ou sportive aux enfants par le biais d'un atelier peuvent se rapprocher de notre service pour l'organisation. Elles seront toujours accompagnées d'un animateur.

-Pour tous renseignements, vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Vincent Farine, Directeur petite enfance, enfance, jeunesse au 06.80.26.37.49 ou par mail : centredaccueilperiscolaire@ville-de-vimy.fr

Nom Prénom :

Date :

Signature :

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

CORDIALEMENT

L'EQUIPE D'ANIMATION

